

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE,  
DES PAYSAGES ET DES SITES**  
réunie en formation spécialisée dite « des sites et paysages »

Séance du mardi 10 mars 2020

\*\*\*\*\*

**1 - Commune d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien** : M. YANG CHANG LIN, propriétaire du Château d'Esclimont

Examen de la demande de permis de construire dans le cadre de la délivrance des autorisations de travaux en site classé. La nature des travaux consiste en un projet d'hôtellerie de luxe contemporain concernant le château d'Esclimont, situé à Bleury-Saint Symphorien, commune déléguée d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien.

**RAPPORTEUR** : DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT CENTRE - VAL DE LOIRE

\*\*\*\*\*

**AVIS DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, réunie en formation spécialisée dite « des sites et paysages », son rapporteur entendu, et après avoir délibéré, émet un avis favorable avec 15 voix « pour » et 1 « abstention » au projet d'arrêté préfectoral présenté en faveur du projet d'hôtellerie de luxe contemporain concernant le château d'Esclimont.

Le Secrétaire Général,  
Président de la CDNPS



Régis ELBEZ